

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.036.B

**Acquisition d'un logiciel de dépôt des demandes de subventions
auprès de GrandAngoulême - portail numérique pour les demandes
de subventions : demande de subventions**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.036.B**

Rapporteur : Monsieur ELIE

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE GRANDANGOULEME - PORTAIL NUMERIQUE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : NUMÉRIQUE POUR TOUS

Enjeux : [10102 -1) E-ADMINISTRATION]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : réduction des inégalités
ODD 17 : partenariats

Sur la période 2014-2020, l'Union européenne a consacré une part des fonds européens FEDER au développement urbain intégré. La Région a donc mis en place des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) à destination d'agglomérations, dont GrandAngoulême à hauteur de 3 millions d'euros, autour de trois thématiques :

- L'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la consommation
- L'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable
- La préservation de la biodiversité.

L'agglomération disposant d'un reliquat de 402 827,72 euros sur l'enveloppe initiale de 3 millions d'euros, et la mobilisation des fonds ayant été prolongée en raison du COVID qui avait entraîné une diminution de projets, c'est dans ce cadre qu'une subvention est sollicitée pour un projet entrant dans la thématique de l'aménagement numérique du territoire.

Le projet porte sur l'acquisition et le déploiement d'une solution numérique qui va permettre un point d'entrée unique pour traiter et gérer les demandes de subventions auprès de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Les demandes de subventions sont actuellement gérées par différents services en charge des thématiques qui les concernent, avec des règles de dépôt et de traitement des dossiers qui diffèrent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

- Cet outil correspond à une attente forte de nombreux services, et permettra de :
- mettre en place un système unique et cohérent de gestion des dossiers d'aides et de subventions pour l'ensemble des services de GrandAngoulême.
 - mettre en place un portail des demandes des aides et des subventions pour les administrés (particuliers, associations, entreprises, commerces, bailleurs sociaux, communes, ...),
 - dématérialiser totalement la chaîne de suivi des dossiers,
 - harmoniser le processus de traitement des demandes pour les différents services de GrandAngoulême.

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	Montants		RECETTES	Montants HT	
	TOTAUX HT				%
Investissement	53 500,00 €	FEDER	36 240 €	42,36%	
Ingenierie et études	6 900,00 €	GrandAngoulême (autofinancement)	49 310 €	57,64%	
Prestations de services	25 150,00 €				
TOTAUX	85 550,00 €	TOTAL	85 550 €	100%	

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe et de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023